



Extrait du Association pour l'Économie Distributive

<http://www.economiedistributive.fr/L-appel-de-Dakar>

Partout dans le monde...

L'appel de Dakar

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 2010 à nos jours - Année 2011 - N° 1119 - avril 2011 -

Date de mise en ligne : jeudi 5 mai 2011

Date de parution : avril 2011

Description :

Essentiel du texte de l'appel lancé au forum social mondial de Dakar contre l'accaparement de milliers d'hectares de terres cultivables, qui ôte à la population ses moyens de survivre.

Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés

Même si les grands journaux n'en parlent guère, la résistance s'organise aussi au cours des forums sociaux. Voici par exemple l'essentiel de l'appel lancé le 14 février dernier :

Nous, organisations paysannes, organisations non-gouvernementales, organisations confessionnelles, syndicats et autres mouvements sociaux, réunis à Dakar pour le Forum Social Mondial de 2011 :

Considérant que les agricultures paysannes et familiales, regroupant la majorité des agriculteurs-trices du monde, sont les mieux placées pour :

" répondre à leurs besoins alimentaires et ceux des populations, assurant la sécurité et la souveraineté alimentaires des pays,

" fournir des emplois aux populations rurales et maintenir un tissu économique en zones rurales, clé d'un développement territorial équilibré,

" produire en respectant l'environnement et en sauvegardant les ressources naturelles pour les générations futures ;

Considérant que les récents accaparements massifs au profit d'intérêts privés ou d'États tiers ciblant des dizaines de millions d'hectares (que ce soit pour des raisons alimentaires, énergétiques, minières, environnementales, spéculatives ou géopolitiques) portent atteinte aux droits humains en privant les communautés locales, indigènes, paysannes, pastorale, ou d'artisans pêcheurs, de leurs moyens de production, en restreignant leur accès aux ressources naturelles ou en leur ôtant leur liberté de produire, et qu'ils aggravent les inégalités d'accès et de contrôle foncier des femmes ;

Considérant que les investisseurs et les gouvernements complices menacent le droit à l'alimentation des populations rurales, qu'ils les condamnent à subir un chômage endémique et un exode rural, qu'ils exacerbent pauvreté et conflits et qu'ils contribuent à la perte des connaissances, savoir-faire agricoles et identités culturelles ;

Considérant que, la gestion foncière et le respect des droits des peuples étant d'abord sous la juridiction des parlements et gouvernements nationaux, ces derniers portent la plus grande part de responsabilité dans ces accaparements ;

Nous en appelons aux parlements et aux gouvernements nationaux pour que cessent immédiatement tous les accaparements fonciers massifs et que soient restituées les terres spoliées.

Nous ordonnons aux gouvernements d'arrêter d'oppresser et de criminaliser les mouvements de luttes pour les terres et de libérer les militants illégalement emprisonnés, et nous exigeons qu'ils mettent en place un cadre effectif de reconnaissance et de régulation des droits fonciers des usagers à travers une consultation de toutes les parties prenantes et en préalable à toute cession massive des terres. Cela requiert de mettre fin à la corruption et au clientélisme qui invalident toute tentative de gestion foncière partagée.

Nous exigeons des Unions Régionales d'États, de la FAO et des institutions nationales et internationales qu'elles mettent immédiatement en place les engagements qui ont été pris lors de la Conférence Internationale pour la

L'appel de Dakar

Réforme Agraire et le Développement Rural de 2006, à savoir la sécurisation des droits fonciers des usagers, la relance des processus de réformes agraires basés sur un accès équitable aux ressources naturelles et le développement rural pour le bien-être de tous.

Nous réclamons que le processus de construction des Directives de la FAO* soit renforcé et qu'il s'appuie sur les droits humains tels qu'ils sont définis dans les différentes chartes et pactes internationaux, ces droits ne pouvant être effectifs que si des instruments juridiques contraignants sont mis en place aux niveaux national et international afin que les États respectent leurs engagements.

Il incombe à chaque État d'être responsable vis à vis de l'impact de ces politiques ou des activités de ses entreprises dans les pays ciblés par les investissements. Il faut de même réaffirmer la suprématie des droits humains sur le commerce et la finance internationale, à l'origine des spéculations sur les ressources naturelles et les biens agricoles.

...Enfin, nous invitons les citoyen-ne-s et les organisations de la société civile du monde entier à soutenir, par tous les moyens humains, médiatiques, juridiques, financiers et populaires possibles, tous ceux qui luttent contre les accaparements de terres ; et à faire pression sur les gouvernements nationaux et sur les institutions internationales pour qu'ils remplissent leurs obligations vis à vis des droits des peuples.

Nous avons tous le devoir de résister et d'accompagner les peuples qui se battent pour leur dignité !